



PROGRAMME DE FORMATION

GR CIVAM PACA

LES ASPECTS JURIDIQUES DES COLLECTIFS AGRICOLES

Comprendre et mettre en pratique les conditions juridiques, fiscales et sociales d'un collectif agricole

Les 21 & 22 novembre 2022 (+ 2h30 à distance en amont)

Cette formation est faite pour vous si vous souhaitez...

- Définir les différentes modalités juridiques de faire collectif en écho avec la diversité des collectifs
- Reconnaître les structures sociétaires et autres groupements et formes de mise en commun
- Se repérer dans la diversité des outils juridiques au service des collectifs
- Identifier les points de vigilance juridiques dans le fonctionnement des collectifs agricoles de toute nature

Contenu

Distanciel (2h30 en amont)

évaluer vos connaissances en droit rural ; identifier les points de vigilance d'une organisation collective ; définir son projet et son cadre dans un contexte juridique ; échanger avec une avocate spécialiste du droit rural pour affiner le cadre du projet collectif et ses besoins

Jour 1

- Typologies des collectifs et implications juridiques
- L'entraide en agriculture
- Les sociétés : pour la production en commun mais pas que, mutualisations, assolement, commercialisation...
- Les bases de fonctionnement d'une société : aspects juridiques, fiscaux et sociaux
- Les spécificités du GAEC, des SCIC et SCOP
- Le foncier : baux ruraux et collectifs, autres modalités de mise à disposition

Jour 2

- Aspects pratiques de la constitution d'une société et autres groupements
- Fonctionnement et vie du groupement : prise de décisions, mouvements d'associés, comptes courants, PV...
- Fin du groupement
- Mise en pratique
- Zoom sur le couple en agriculture
- Récapitulatif des points de vigilance
- Présentation des projets des participants

Méthodes pédagogiques / Moyens matériels et outils

- **Méthodes pédagogiques** : entretiens individuels, échanges et travaux en groupe, apports théoriques par l'intervenante
- **Moyens matériels et outils** : présentations orales, ateliers de mise en pratique. Un guide de la diversification agricole sera remis à chaque stagiaire.

Modalités d'évaluation

Mises en situation, ateliers et exercices pratiques

Conditions générales de formation du GR CIVAM PACA consultables en ligne https://www.civampaca.org/formation_structure_conditions.php?id=33

Programme diffusé le 08/07/24

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Date** : jeudi 21 et vendredi 22 novembre 2024
- **Durée** : 14h + 2h30 à distance en amont
- **Horaires** : 9h-13h, 14h-17h
- **Lieu** : Cavailon (84)
- **Date limite d'inscription** : 23 sept 2024
- **Repas** : tiré du sac
- **Intervenante** : Amel Bounaceur, avocate en droit rural, auteur du guide juridique de la diversification agricole.
- **Responsable de formation** : Marion Genty, animatrice coordinatrice Accueil, GR CIVAM marion.genty@civampaca.org - 04 90 78 35 39
- **Public ciblé** : producteurs de la région installés en collectif souhaitant mieux comprendre le fonctionnement des collectifs agricoles.
- **Pré-requis** : aucun pré-requis nécessaire.
- **Tarifs** : Prise en charge par VIVEA selon éligibilité (vérifiez la consommation de votre plafond annuel auprès de VIVEA). Prise en charge par les OPCO pour les salariés agricoles et non agricoles. Contactez-nous pour obtenir un devis d'un montant de 412€50 (25€/h de formation). Pour les autres cas, contactez-nous.
- **Validation de la formation** : Délivrance d'une copie de la feuille d'émargement ou d'une attestation individuelle de formation
- **Besoin de vous faire remplacer ?**
Contactez votre service de remplacement

Action réalisée avec le soutien financier de

